

ACCORD ACP-UE DE COTONOU

**GROUPE DES ÉTATS D'AFRIQUE,
DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE**

**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 13 avril 2016

ACP/21/003/16

ACP-UE 2112/16

DOCUMENT CONJOINT ACP-UE

Objet: Rapport du Conseil des ministres ACP-UE à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat ACP-UE en 2015

Conformément à l'article 15, paragraphe 3, de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié pour la première fois à Luxembourg le 25 juin 2005 et pour la deuxième fois à Ouagadougou le 23 juin 2010, ci-après dénommé l'"accord de partenariat ACP-UE", le Conseil des ministres ACP-UE soumet à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE son rapport sur la mise en œuvre de l'accord en 2015.

RAPPORT DU CONSEIL DES MINISTRES ACP-UE
À L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE PARITAIRE ACP-UE
SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD
DE PARTENARIAT ACP-UE
(2015)

SOMMAIRE

	<u>Page</u>
I. Introduction	4
II. Activités du Conseil des ministres ACP-UE et de ses instances préparatoires dans les domaines spécifiques de la coopération	5
1. Coopération politique	5
2. Développement économique	6
3. Coopération commerciale	6
4. Coopération pour le financement du développement	6
III. Aperçu des travaux du Conseil des ministres ACP-UE et de ses instances préparatoires et documents adoptés	7
1. Réunions	7
2. Décisions	8
3. Documents politiques	8

I. INTRODUCTION

L'année 2015 a été marquée par d'intenses discussions sur le développement du secteur privé dans les pays ACP ainsi que par un renforcement de la coopération entre l'Union européenne et le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique dans les enceintes internationales dans la perspective des débats relatifs au cadre pour l'après-2015. Les parties ont également eu une première discussion sur le cadre pour l'après-2020. En outre, les événements tragiques d'avril 2015 en Méditerranée ont suscité un débat de fond sur la migration, au sein du Conseil des ministres ACP-UE.

Parallèlement, le Conseil des ministres ACP-UE, assisté par ses instances préparatoires, a continué de développer la coopération ACP-UE dans d'autres domaines liés à ses trois piliers: la coopération politique, la coopération économique et commerciale et la coopération pour le financement du développement.

II. ACTIVITÉS DU CONSEIL DES MINISTRES ACP-UE ET DE SES INSTANCES PRÉPARATOIRES DANS LES DOMAINES SPÉCIFIQUES DE LA COOPÉRATION

1. Coopération politique

En 2015, le Conseil des ministres ACP-UE et le Comité des ambassadeurs ACP-UE ont axé la coopération politique autour de trois thèmes: le programme de développement pour l'après-2015, la migration et les relations ACP-UE après 2020.

Le cadre général pour l'après-2015 a été examiné afin de préparer la troisième conférence internationale sur le financement du développement (Addis-Abeba, juillet 2015) et le sommet des Nations unies en vue de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (New York, septembre 2015) en tenant compte du fait que l'accord sur le programme de développement durable pour l'après 2015 aurait également des répercussions notables sur les négociations ayant lieu au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Les migrations ont constitué le deuxième thème dominant de la coopération politique ACP-UE. Les événements tragiques d'avril 2015 en Méditerranée ont donné une impulsion au dialogue ACP-UE sur cette importante question. À la suite d'un échange de vues, le Conseil a approuvé les recommandations de la réunion d'experts ACP-UE sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants (doc. ACP/28/006/15 - ACP-UE 2111/15).

Les discussions préliminaires sur les relations ACP-UE après 2020 ont démarré, les deux parties donnant un aperçu de l'état des lieux et des prochaines étapes concernant leur propre processus de réflexion interne.

Lors de sa session de mai, le Conseil des ministres ACP-UE a examiné les résultats des sessions de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE qui se sont tenues à Strasbourg en 2014 et il a adopté le rapport destiné à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat ACP-UE en 2014.

2. Développement économique

Les stratégies de développement économique figuraient en bonne place à l'ordre du jour du Conseil des ministres ACP-UE et de ses instances préparatoires, avec deux thèmes importants, à savoir l'avenir du soutien de l'UE au développement du secteur privé dans les pays ACP et le Centre pour le développement de l'entreprise (CDE).

3. Coopération commerciale

La coopération commerciale figurait en bonne place à l'ordre du jour du Conseil des ministres ACP-UE et de ses instances préparatoires: la question a été examinée tant au niveau ministériel (par le Conseil des ministres ACP-UE et le comité ministériel commercial mixte) qu'au niveau des hauts fonctionnaires (Comité des ambassadeurs ACP-UE et sous-comité de coopération commerciale). Les discussions sur le commerce ont été centrées sur 1) les accords de partenariat économique (APE), 2) l'incidence d'un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) sur les pays en voie de développement; 3) la gestion des ressources minières et naturelles et 4) les produits de base.

En ce qui concerne les APE, des progrès importants ont été accomplis en 2015 dans le processus de négociation. Le processus de signature de l'APE avec l'Afrique de l'Ouest, qui avait débuté en décembre 2014, s'est poursuivi. Par ailleurs, les APE avec la CDAA et avec la CAE ont été paraphés et leur mise au point juridique était en cours.

Le comité ministériel commercial mixte ACP-UE et le sous-comité de coopération commerciale ont également examiné d'autres dossiers liés au commerce: les négociations de l'UE avec des pays tiers, les mesures non tarifaires, le régime SPG réformé de l'UE, les règles d'origine, le programme pour l'après-2015, les questions relatives à l'OMC et le renforcement des capacités dans le domaine du commerce.

4. Coopération pour le financement du développement

Dans le domaine de la coopération pour le financement du développement, le financement du programme de développement pour l'après-2015 et le 11^e FED (programmation intra-ACP, programmation nationale et régionale et Facilité passerelle) ont été au centre des discussions au sein des institutions conjointes.

III. APERÇU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES ACP-UE ET DE SES INSTANCES PRÉPARATOIRES ET DOCUMENTS ADOPTÉS

1. Réunions

En vue de réaliser les objectifs fixés par l'accord de partenariat ACP-UE, le Conseil des ministres ACP-UE et ses instances préparatoires ont tenu, en 2015, les réunions suivantes:

- Conseil des ministres ACP-UE (Bruxelles, 28 et 29 mai 2015)¹;
- Comité ACP-UE de coopération pour le financement du développement (ministres) (Bruxelles, 28 mai 2015)²;
- Comité des ambassadeurs ACP-UE (Bruxelles, 17 avril 2015)³;
- Sous-comité ACP-UE de coopération commerciale (Bruxelles, 27 mars 2015)⁴;
- Comité ACP-UE de coopération pour le financement du développement (mandataires) (Bruxelles, 14 avril 2015).

Les détails concernant les réunions de ces institutions figurent dans les résultats des travaux de leurs réunions.

Le Conseil des ministres ACP-UE a également tenu des débats avec l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, lors de ses 29e et 30e sessions qui ont eu lieu respectivement à Suva, Fidji, du 15 au 17 juin 2015, et à Bruxelles, du 7 au 9 décembre 2015.

¹ Résultats des travaux: doc. ACP/21/001/16 - ACP-UE 2103/16.

² Un compte rendu de la réunion figure à l'annexe des résultats des travaux du Conseil des ministres ACP-UE (doc. ACP/21/001/16 - ACP-UE 2103/16).

³ Résultats des travaux: doc. ACP/22/001/16 - ACP-UE 2102/16.

⁴ Résultats des travaux: doc. ACP/61/001/16 - ACP-UE 2101/16.

2. Décisions

En vue de réaliser les objectifs fixés par l'accord de partenariat ACP-UE, la décision suivante a été adoptée en 2015:

- Décision n° 1/2015 du Comité des Ambassadeurs ACP-UE du 12 octobre 2015 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA)⁵.

3. Documents politiques

Le Conseil des ministres ACP-UE a également approuvé les documents politiques suivants:

- Rapport du Conseil des ministres ACP-UE à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat ACP-UE en 2014⁶, adopté par le Conseil des ministres ACP-UE le 29 mai 2015;
- Dialogue ACP-UE sur la migration et le développement - Recommandations de la réunion d'experts ACP-UE sur la traite des êtres humains et le trafic de migrants⁷, adoptées par le Conseil des ministres ACP-UE le 29 mai 2015.

⁵ Doc. ACP/84/065/15 - ACP-UE 2118/15.

⁶ Doc. ACP/21/001/15 - ACP-UE 2110/15.

⁷ Doc. ACP/28/006/15 - ACP-UE 2111/15.